

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/513

## COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 12 octobre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE LES SUBVENTIONS CI -DESSOUS :

- 1 143.37 € à Monsieur KERJEAN Steven qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé, 40, rue du Général Mangin pour un montant de 4 121.14 € (soit 30 % du montant des travaux plafonné à 3 811,23 €),
- 418.80 € à Madame CONAN Patricia, VILLA BELLEZA, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé, 10, rue Louis Pasteur pour un montant de 2 094 € (soit 20 % du montant des travaux).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

Le Maire,  
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 25 OCT. 2021  
Et de la publication, le 25 OCT. 2021  
Fait à Landivisiau, le 25 OCT. 2021  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL